



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017-45

Objet : Délibération portant modification des statuts du SIAEPA de la région de Bonnetan – Création de la compétence D : défense extérieure contre l'incendie

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2017, le 12 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	01/XII/2017		
Date d'affichage	01/XII/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac		Jean-Pierre SOUBIE
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		Gérard POISBELAUD
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

14 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-45-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017

N° 2017-45

**Objet : Délibération portant modification des statuts du SIAEPA de la région de Bonnetan –
Création de la compétence D : défense extérieure contre l'incendie**

Vu l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de synthèse :

La loi a confié la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) aux communes. Le maire doit effectuer une analyse des risques, planifier l'implantation des moyens de défense, assurer leur maintien en condition opérationnelle.

La commune peut exercer cette compétence directement ou la déléguer. A la demande de ses membres, le SIAEPA de la Région de Bonnetan peut se doter de cette compétence. Lorsque le syndicat aura la compétence DECI, chaque commune sera libre de lui en transférer effectivement la mission.

En application du Code général des collectivités territoriales, les membres du SIAEPA doivent se prononcer sur le projet de statuts (document joint).

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la modification des statuts du SIAEPA de la région de Bonnetan

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 12 décembre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-45-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017